FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL
Nom chimique	
Type de produit	Mélange
UFI :	SHD3-P0W0-T00G-4FWN

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LEVEST
13 Rue George Auric
CAP 19
75019 PARIS France
Téléphone : +33148150145
Remi MENDIBOURE : +33663024189 remi@roykin.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : 3-(N-methyl-2-pyrrolidinyl)pyridine (CAS No.: 54-11-5) | Methyl cinnamate (CAS No.: 103-26-4) | 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS No.: 3658-77-3) | 1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one (CAS No.: 23696-85-7)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P330	Rincer la bouche.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH : Aucun

* Avertissement tactile (EN/ISO 11683).

2.3 - Autres dangers

Substances PBT

Substances vPvB

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Informations sur la substance
1,2,3 Propanetriol	n°CAS : 56-81-5 Numéro d´identification UE : N°CE : 200-289-5	>= 45 - < 55	Not Classified	(b)
3-(N-methyl-2-pyrrolidinyl)pyridine	n°CAS : 54-11-5 Numéro d´identification UE : 614-001-00-4 N°CE : 200-193-3	>= 0,5 - < 0,6	Acute Tox. 2 Dermal - H310 Acute Tox. 2 Inhalation - H330 Acute Tox. 2 Oral - H300 Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315	ETA oral 5 ATE dermal 70 ATE Inhalation Poussière/Brouillard 0,19 (a)
Methyl cinnamate	n°CAS : 103-26-4 Numéro d´identification UE : N°CE : 203-093-8	>= 0,1 - < 0,2	Skin Sens. 1B - H317	(a)
4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one	n°CAS : 3658-77-3 Numéro d´identification UE : N°CE : 222-908-8	>= 0,1 - < 0,2	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318 Skin Corr. 1B - H314 Skin Sens. 1A - H317	(a)
(R)-p-mentha-1,8-diène	n°CAS : 5989-27-5 Numéro d´identification UE : 601-096-00-2 N°CE : 227-813-5	>= 0,1 - < 0,2	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Facteur M: 1 (a)
1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	n°CAS : 23696-85-7 Numéro d´identification UE : N°CE : 245-833-2	>= 0,1 - < 0,2	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1A - H317	(a)

(a) Substance contribuant à la classification

(b) Substance avec valeur limite d'exposition

FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

Après contact avec la peau	- En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. - Changer les vêtements contaminés et saturés. - En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	- Rincer immédiatement et soigneusement avec un bain oculaire ou de l'eau.
En cas d'ingestion	- Consulter immédiatement un médecin (centre antipoison). - En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. - En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec beaucoup d'eau (uniquement si la personne est consciente) et obtenir immédiatement des soins médicaux. - Faire vomir la personne affectée lorsqu'elle n'est pas inconsciente. - Observer le risque d'aspiration en cas de vomissement.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - Après contact avec la peau	- Les symptômes suivants peuvent apparaître : - Réactions allergiques
Symptômes et effets - Après contact avec les yeux	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - En cas d'ingestion	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	- ABC-poudre - Brouillard d'eau - Dioxyde de carbone (CO_2)
Moyens d'extinction inappropriés	- Jet d'eau puissant

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	- Pas de données disponibles.
Produits de décomposition dangereux	- Pas de données disponibles.

FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

5.3 - Conseils aux pompiers

- Collecter séparément les eaux d'extinction contaminées. Elles ne doivent pas être déversées dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Porter des gants de protection. - Utiliser les gants une seule fois.
Pour les secouristes	- Mettre les personnes en sécurité. - Utiliser une protection respiratoire appropriée.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	- Aucune information disponible.
Méthodes et matériel de nettoyage	- Absorber avec un matériau liant les liquides (par ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels). - Ventiler la zone affectée.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Équipement de protection individuelle : voir section 8
- Manipulation sûre : voir section 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation	- Refermer les récipients immédiatement après usage. - Ne pas mettre de chiffons imprégnés de produit dans les poches de pantalon. - Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).
Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale	- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. - Ne pas fumer lors de l'utilisation. - Stockage séparé des vêtements de travail. - Se laver les mains et le visage avant les pauses et après le travail et prendre une douche si nécessaire. - Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. - Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Restreindre l'accès général au magasin.
- Conserver le récipient bien fermé.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

1,2,3 Propanetriol (56-81-5)	
VME mg/m³ (FR)	10 mg/m³

3-(N-methyl-2-pyrrolidinyl)pyridine (54-11-5)	
VME mg/m³ (FR)	0,5 mg/m³ VME (8h)

- Pas de données disponibles.

DNEL / PNEC

3-(N-methyl-2-pyrrolidinyl)pyridine (54-11-5)			
Type	**Valeur**	**Utilisateur**	**Effet**
DNEL court terme par voie orale (aigu)	0,61 mg/kg	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par voie orale (répété)	0,0511 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL aigu par inhalation	8,6 mg/m³	Travailleurs	Systémique
DNEL aigu par inhalation	9,6 mg/m³	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	0,0313 mg/m³	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	0,1555 mg/m³	Consommateurs	Systémique
DNEL aigu dermique, court terme	0,84 mg/kg	Travailleurs	Systémique
DNEL aigu dermique, court terme	0,2 mg/kg	Travailleurs	Local
DNEL aigu dermique, court terme	2,2 mg/kg	Consommateurs	Systémique
DNEL aigu dermique, court terme	0,2 mg/kg	Consommateurs	Local
DNEL long terme dermique	0,00443 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme dermique	0,4472 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	0,0004 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	4E-05 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	2,7 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	0,00065 mg/kg		
PNEC sol	0,000321 mg/kg		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Blouse de laboratoire.

- Lunettes avec protection latérale.



- Lunettes de protection contre les poussières.



- Porter des gants de protection.



- Gants jetables.



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	Liquide
Couleur	Jaune à brun	Odeur	Fruité

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	> 60 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.

10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.5 - Matières incompatibles

- Pas de données disponibles.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 - Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité : Mélange

ETA oral : 968,43 ATE dermal : 13558,01 ATE Inhalation Poussière/Brouillard : -
ATE Inhalation Vapeur : - ATE Inhalation Gaz : -

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation gaz (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

	- Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité : Substances	

3-(N-methyl-2-pyrrolidinyl)pyridine (54-11-5)	
DL50 Orale (rat)	52,5 mg/kg < V < 188 mg/kg (ANSES)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.
	- Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
Cancérogénicité	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
Toxicité pour la reproduction	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
Danger par aspiration	- Non classé
	- Aucune information disponible.

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible

FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.

Toxicité : Substances

3-(N-methyl-2-pyrrolidinyl)pyridine (54-11-5)	
CE50 48h crustacés	3 mg/l Daphnia magna
CL50 96h poissons	> 3 mg/l Oncorhynchus mykiss
CEr50 algues	> 37 mg/l Desmodesmus subspicatus
NOEC chronique crustacés	0,012 mg/l Daphnia pulex

12.2 - Persistance et dégradabilité

Mélange

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.

Substances

3-(N-methyl-2-pyrrolidinyl)pyridine (54-11-5)	
% de biodégradation en 28 jours	71 %

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Mélange

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.

Substances

3-(N-methyl-2-pyrrolidinyl)pyridine (54-11-5)	
Log KOW	1,17 PH>12

12.4 - Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	- Aucune information disponible.
Evacuation des eaux	- Aucune information disponible.
Précautions particulières à prendre	- Envoyer dans une installation d'incinération de déchets dangereux en respectant les réglementations officielles. - Les déchets à recycler doivent être classés et étiquetés. - Les déchets nécessitent une surveillance particulière. - Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés correctement doivent être éliminés.
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale	- Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR)	:	UN3144
Numéro ONU (RID)	:	UN3144
Numéro ONU (ADN)	:	UN3144
Numéro ONU (IMDG)	:	UN3144
Numéro ONU (IATA)	:	UN3144

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR)	:	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (RID)	:	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (ADN)	:	COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A. ou PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)	:	PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
Nom d'expédition des Nations unies (IATA)	:	PRÉPARATION LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport	:	6.1
ADR Code de classification:	:	T1

FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

Pictogrammes



6.1

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1

Pictogrammes



6.1

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 6.1

Pictogrammes



6.1

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 6.1

Pictogrammes



6.1

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 6.1

Pictogrammes



6.1

14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	:	III
Groupe d'emballage (RID)	:	III
Groupe d'emballage (ADN)	:	III
Groupe d'emballage (IMDG)	:	III
Groupe d'emballage (IATA)	:	III

14.5 - Dangers pour l’environnement

Dangers pour l’environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l’utilisateur

FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

ADR

ADR Code de classification:	:	T1
ADR Dispositions particulières	:	43+274
ADR Quantité limitée (LQ)	:	5L
Quantités exceptées ADR	:	E1
Instructions d'emballage ADR	:	P001 IBC03 LP01 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR	:	
Dispositions pour l'emballage en commun ADR	:	MP19
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Code-citerne ADR	:	L4BH
Dispositions spéciales citernes ADR	:	TU15 TE19
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
ADR catégorie de transport	:	2
ADR code de restriction en tunnel	:	E
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR	:	CV13 CV28
Dispositions spéciales - Colis	:	V12
Dispositions spéciales - Vrac	:	
Dispositions spéciales - Exploitation	:	S9
ADR Danger n° (code Kemler)	:	60

RID

Dispositions particulières	:	
Quantité limitée (LQ)	:	
Quantités exceptées	:	

ADN

Dispositions particulières	:	
Quantité limitée (LQ)	:	
Quantités exceptées	:	

FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

IMDG

Dispositions particulières	:	43 223 274
Quantité limitée (LQ)	:	5 L
Quantités exceptées	:	E1
Instructions d'emballage	:	P001 LP01
Dispositions spéciales d'emballage	:	
Instruction(s) IBC	:	IBC03
Dispositions IBC	:	
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	
Codes EmS	:	F-A, S-A
Arrimage et manutention	:	Catégorie B SW2
Séparation	:	
Propriétés et observations	:	

IATA

PCA - Quantités exceptées	:	E1
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage	:	Y642
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage	:	2L
PCA - Instructions d'emballage	:	655
PCA - Quantité nette maximale par emballage	:	60L
CAO - Instructions d'emballage	:	663
CAO - Quantité nette maximale par emballage	:	220L
Dispositions particulières	:	A3 A4 A6
Code ERG	:	6L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates	Aucun
Substances Annex XIV	Aucun
Substances Annex XVII	Aucun
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications

FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	17/06/2024		

Abréviations et acronymes

- ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- LC50 : Concentration létale pour 50 % des animaux testés.
- LOEC : Lowest Observed Effect Concentration (concentration minimale avec effet observé).
- LD50 : Dose létale pour 50% des animaux testés.
- LOEL : Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effets indésirables observés).
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CE50 : Concentration efficace de la substance qui provoque des effets néfastes chez 50 % des animaux d'expérience.
- IATA : Association internationale du transport aérien.
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses).
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- CSEO : Concentration sans effet observé.
- NOEL : No observable effect level (niveau sans effet observable).
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique.
- PNEC : concentration prédite sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 2 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 2
Acute Tox. 2 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 2
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3

FRAMBOISE SUNSET E-liquide Vrac 06 mg/mL

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H300+H310+H330	Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Not Classified	Non classé
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

*** *** ***